

**RAPPORT DE LA COMMISSION ACHAT VENTE DE TERRAIN AU PRÉAVIS MUNICIPAL 04/20**  
**ACQUISITION PARCELLE 275 AU CHÊNE**

Au Conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier l'objet en référence, composée de Mesdames Anne-Marie Piguët et Anaïs Piguët et de Messieurs Denis Berger, Daniel Favre, Marc-Henri Vallon, Thierry Bertinotti et du soussigné rapporteur, s'est réunie le 17 septembre 2020. Le président a rencontré Monsieur le Syndic le 16 septembre, et le remercie pour son accueil et sa disponibilité.

**OBJET DU PRÉAVIS**

Le préavis prévoit l'acquisition de la parcelle 275 au Chêne. Propriété de la Caisse de Pension de la BCV, cette parcelle est ceinte par 2 parcelles appartenant à la Commune.

**INTÉRÊT DE CETTE ACQUISITION**

La réflexion stratégique de la Municipalité est de développer le pôle scolaire autour du Chêne. Pour ce faire, la possession du foncier est naturellement clé. La parcelle convoitée est attenante à 2 parcelles déjà en mains de la Commune (voir plan annexé au rapport de la COFIN). De ce fait, par cette acquisition, la marge de manœuvre pour une future implantation de locaux scolaires est décuplée. Des contacts ont également été déjà initiés avec les propriétaires des parcelles 270 et 273.

**PROJET PRÉVU SUR LA PARCELLE**

A l'heure actuelle aucun projet n'est prévu. Cette acquisition est une opportunité d'étendre l'occupation du foncier dans cette partie de terrain dont les 2/3 sont déjà en possession de la Commune. La parcelle est en zone constructible avec une limite de hauteur maximum fixée à 7.5m

**PRIX DE VENTE**

Le prix de vente proposé dans le préavis est de CHF 500.00/m<sup>2</sup>. Le prix moyen du m<sup>2</sup> constructible communément admis sur le territoire communal est de CHF 1'000.00. Le prix proposé ici apparaît à la Commission comme étant raisonnable et équitable.

RAPPORT DE LA COFIN

Selon rapport annexe

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous prie, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal no 04/20 relatif à l'acquisition de la parcelle 275
- ouï le rapport de la Commission Achats- Ventes
- ouï le rapport de la Commission des finances
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**de voter le décret suivant :**

**LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

- autorise la Municipalité à acquérir la parcelle 275
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles et à signer les actes relatifs à cette transaction
- accorde un crédit de CHF 135'500.00 à la Municipalité pour cette acquisition
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant dans la limite du plafond d'endettement voté pour la législature 2016-2021

Au nom de la Commission

Le rapporteur :

Alain Biedermann

Aubonne, le 15 octobre 2020

**RAPPORT DE LA COMMISSION ACHAT VENTE DE TERRAIN AU PRÉAVIS MUNICIPAL 04/20**  
**ACQUISITION PARCELLE 275 AU CHÊNE**

Au Conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier l'objet en référence, composée de Mesdames Anne-Marie Piguët et Anaïs Piguët et de Messieurs Denis Berger, Daniel Favre, Marc-Henri Vallon, Thierry Bertinotti et du soussigné rapporteur, s'est réunie le 17 septembre 2020. Le président a rencontré Monsieur le Syndic le 16 septembre, et le remercie pour son accueil et sa disponibilité.

**OBJET DU PRÉAVIS**

Le préavis prévoit l'acquisition de la parcelle 275 au Chêne. Propriété de la Caisse de Pension de la BCV, cette parcelle est ceinte par 2 parcelles appartenant à la Commune.

**INTÉRÊT DE CETTE ACQUISITION**

La réflexion stratégique de la Municipalité est de développer le pôle scolaire autour du Chêne. Pour ce faire, la possession du foncier est naturellement clé. La parcelle convoitée est attenante à 2 parcelles déjà en mains de la Commune (voir plan annexé au rapport de la COFIN). De ce fait, par cette acquisition, la marge de manœuvre pour une future implantation de locaux scolaires est décuplée. Des contacts ont également été déjà initiés avec les propriétaires des parcelles 270 et 273.

**PROJET PRÉVU SUR LA PARCELLE**

A l'heure actuelle aucun projet n'est prévu. Cette acquisition est une opportunité d'étendre l'occupation du foncier dans cette partie de terrain dont les 2/3 sont déjà en possession de la Commune. La parcelle est en zone constructible avec une limite de hauteur maximum fixée à 7.5m

**PRIX DE VENTE**

Le prix de vente proposé dans le préavis est de CHF 500.00/m<sup>2</sup>. Le prix moyen du m<sup>2</sup> constructible communément admis sur le territoire communal est de CHF 1'000.00. Le prix proposé ici apparaît à la Commission comme étant raisonnable et équitable.

RAPPORT DE LA COFIN

Selon rapport annexe

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous prie, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal no 04/20 relatif à l'acquisition de la parcelle 275
- ouï le rapport de la Commission Achats- Ventes
- ouï le rapport de la Commission des finances
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**de voter le décret suivant :**

**LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

- autorise la Municipalité à acquérir la parcelle 275
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles et à signer les actes relatifs à cette transaction
- accorde un crédit de CHF 135'500.00 à la Municipalité pour cette acquisition
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant dans la limite du plafond d'endettement voté pour la législature 2016-2021

Au nom de la Commission

Le rapporteur :

Alain Biedermann

Aubonne, le 15 octobre 2020